



Communiqué de la CFR :

Les prélèvements obligatoires et les dépenses sociales

Le diagnostic posé, dans le cadre du grand débat, sur l'importance des dépenses publiques insiste sur la situation de la France qui détient le taux de prélèvements obligatoires le plus élevé des pays riches. La démonstration se poursuit en expliquant que les dépenses sociales et particulièrement celles concernant les retraites et l'assurance maladie représentent 47% du total. Vient ensuite le rappel de l'objectif de baisser la dépense publique de 3 points de PIB d'ici 2022. La conclusion se veut imparable : il faut modérer fortement la croissance du coût de la protection sociale.

La CFR s'indigne de la méthode et n'accepte pas les conclusions du diagnostic.

La CFR rappelle que le modèle social Français a été et reste bâti sur des valeurs d'égalité et de solidarité sans cesse réaffirmées depuis 1945.

La CFR considère que le niveau de prélèvements obligatoires nécessaire au financement de la protection sociale doit avoir pour seul objectif l'équilibre des comptes en excluant tout report des déficits sur les exercices suivants.

La CFR considère que les débats sur les prélèvements obligatoires doivent distinguer les dépenses qui relèvent du budget de l'État de celles qui concernent la protection sociale.

Enfin la CFR constate que la limitation au 1^{er} janvier 2019 de la hausse des retraites à 0,3% au lieu de 1,6%, effectuée sans concertation ni explication, anticipe sur les conclusions du débat à venir.

La CFR s'indigne de cette décision qui crée un malaise réel et entraîne une perte de confiance dans l'avenir de notre modèle de protection sociale.

Fait, le 21 février 2019

N°134

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités -
Génération Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités
ANR - Association Nationale de Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
Courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr
